

JM/VT
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-

PORTO-NOVO, le 12 FEVRIER 1963

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
-:-:-:-

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL
-:-:-:-

DECRET N° 63/53/PR.CH.
portant nomination et promotion dans
l'Ordre National du Dahomey pour
éminents services rendus -

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU la Loi N° 60 - 36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey;
- VU la Loi N° 60 - 26/PR du 21 Juillet 1960 portant Création de
l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente
N° 62 - 14/PR du 26 Février 1962;
- VU le Décret N° 61 - 202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination
du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du
Dahomey;

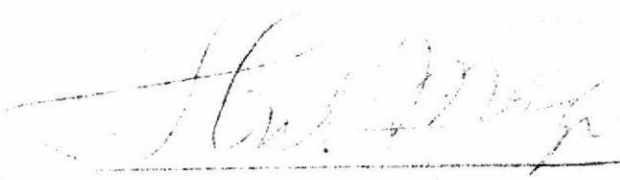
Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé Chevalier dans l'Ordre National du
Dahomey à titre étranger, pour prendre rang du 1er
Février 1963 -

Le Révérend Père CLARISSE Jacques, Professeur au Petit Séminaire -
Directeur de la Léproserie des Saints Anges de CUIDAH depuis le
30 Septembre 1949 -

Article 2.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.


H. M A G A